1er mai—3f

A VENDRE.

[illegible] demande—Une bonne cuisinière pour petite famille française allant de l'autre bord du Lac. S'adresser 346 Joséphine, entre Prytania et St-Charles. 2 mai—2f

A VENDRE—Venant de recevoir un wagon de beaux chevaux. Boulevard Exposition, à l'extrémité de la ligne des chars Prytanée. Venez voir. Hill Bros. 20 av—7 f

A VENDRE—Quatre machines Buckeye relativement neuves—15x19 cylindre. Volant (Fly wheel) 9 pieds x16 pouces face. Aiguilles à Disque et cut-offs automatiques. Pour détails, s'adresser au bureau du Louisiana Electric Light Company, 52 rue Union. 1er mai—

UN fonds d'épicerie à bas prix. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 28avril—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu, installations, etc., d'une buvette de première classe, meubles, bail, etc.

F. J. Zaeringer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,797.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 24 avril 1891, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 6 mai 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local, No 116 rue Commune.

1° Tout le contenu, installations etc., de la buvette connue comme le "Sazerac," consistant d'un grand assortiment de liqueurs, vins, whiskey, vaisselle, verrerie installations de buvette, comptoir, miroirs, meubles, etc., conformément à un inventaire.

2° Le terme non expiré du bail du dit local, connu comme le "Sazerac Saloon," loué à raison de $250 par mois, payable mensuellement expirant le 30 septembre 1891, et en cas que le dit bail ne rapporte pas une prime, alors une offre pour le droit d'occupation du dit local à partir du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1891.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 avril—25 29—mai 2 6

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George A. Oakes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,822—Division C—Attendu que George Oakes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George A. Oakes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 av—30—mai 5 9

Succession de Martin Wyss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,297—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alice Wyss, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—mai 5 9

Succession de Mme Christian Humbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,778—Division E—Attendu que Frederick Loeber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christian Humbrecht, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 av—26 30—mai 5

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 3798—Division B—Succession de David H. Syme—Attendu que Mme Mary A. Syme, femme de Frederick J. Syme, une résidente de la ville de l'Etat de New York, gardienne du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane [illegible] appartenant au dit mineur. Avis est ici donné à qui cela peut concerner [illegible] raison dans les trente jours de la [illegible] de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 1 ne, 2 avril 1891. HUGUES J. LAVERGNE, Député greffier.

[illegible] et en 30j

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—32,972—Division D.—Ordre de Cour.—Ed. Keena vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Edward Keena insolvable soit et est par le présent convoquée et tenue pardevant J. Barnett, Esq., notaire, en son bureau, 61 rue du Camp, en cette ville, le MERCREDI, 3me jour de juin 1891, dans le but de délibérer sur la vente de la propriété remise [illegible] affaire et de fixer les termes et conditions de la vente et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises.

[illegible], 1er mai 1891. [Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.

Copie conforme: D. RANKIN, Député-Greffier.

mai—3 in 3 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,797—Division A.—F. J. Zaeringer vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire F. J. Zaeringer soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jeff. C. Wenck, esq., notaire, en son bureau, 135 rue Commune, en cette ville, JEUDI, le [illegible] jour de mai 1891, dans le but de prendre en considération les affaires du dit failli, d'élire un syndic et de voter sur la décharge du dit pétitionnaire et autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que, dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que [illegible] Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

[illegible], 24 avril 1891. [Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Copie conforme: D. RANKIN, Député Greffier.

avril—31 au 28 mai

Brice Sombre vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,029—Division B—[illegible] par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes [illegible] à déduire dans les dix jours [illegible] la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte [illegible] Edouard Conrribet syndic des [illegible] dans cette affaire, ne serait pas [illegible] et homologué et les fonds distribués [illegible] au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 28—2 mai

A. Tyler's Son Louis E. Tyler vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,873—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

avril—25 29—3 mai

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. 32,726—Division "E"—Wm Baumgartner [illegible]—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William [illegible], comme membre de la raison ci-devant existant entre Alvin C. [illegible], le dit insolvable, sous le nom de [illegible] Furniture Manufacturing Company, [illegible], et comme successeur de la dite [illegible], et individuellement soit et est par [illegible] acceptée par la Cour au bénéfice [illegible] créanciers et il est ordonné qu'une [illegible] des dits créanciers soit convoqués et [illegible] pardevant W. O. Hart, notaire, le [illegible] 2me jour de mai 1891, à 11 heures [illegible] que le dit insolvable leur rende [illegible] état de ses affaires, obtenir d'eux [illegible] de dette, qu'un syndic soit élu, et [illegible] autres affaires soit considérées par [illegible] nécessaire, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

[illegible] Orléans, 17 avril 1891. [Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

Copie conforme: D. RANKIN, Député Greffier.

3 fan 2 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division E.—Joaquin Sambola vs ses [illegible]—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joaquin Sambola soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire, No 138 rue Gravier, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891 dans le but de délibérer sur les affaires du dit [illegible], élire un syndic, voter pour ou [illegible] sur toutes autres affaires qui pourront être soumises, et que dans l'intervalle [illegible] procédures judiciaires contre la [illegible] les biens du dit pétitionnaire soient [illegible] et que B. C. Elliott, Esq., avocat, [illegible] pour représenter dans cette affaire.

[illegible] Orléans, 20 avril 1891. [Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

[illegible] D. RANKIN Député Greffier.

21 au 25 mai

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 MAI 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000, ...	100,000
1 Lot de	50,000, ...	50,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
2 Lots de	10,000, ...	20,000
5 Lots de	5,000, ...	25,000
25 Lots de	1,000, ...	25,000
100 Lots de	500 ...	50,000
200 Lots de	300, ...	60,000
500 Lots de	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

PRIX DU BILLET: Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes Lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTREES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie demeurera en vigueur envers et contre tout, **CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.**

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que **LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.**

N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 30,493.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 24 avril 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 203 municipal, dans le Deuxième District de cette ville, avec le carré d'îlet borné par les rues de Chartres, Dumaine Royale et Ste-Anne, mesurant 32 pieds de façade rue de Chartres sur 150 pieds de profondeur, le tout mesure française. Pour de plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, tout même, à l'option de l'acquéreur, le reste s'il y en a, en un et deux ans, du jour de l'adjudication, en billets à ordre de l'acquéreur garantis par hypothèque avec toutes les clauses usuelles et conditions, et portant 8 0/0 par an d'intérêt jusqu'à paiement; l'acquéreur assumant le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1891, en sus du prix d'adjudication; et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux, du montant de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2mai—2 9 16 23 30—juin 6

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cheval, wagon et vaches.

S. D. Jackson vs Lucien Como.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,087—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI 9 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au paturage de Joseph Ernst près de la machine à dessécher, sur le canal Verret, rive droite du fleuve Mississipi,

1 Cheval.
1 Wagon.
2 Vaches.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHA. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

28 avril—28—mai 4 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. A. Voigt vs J. J. Losch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,007—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de John J. Losch à la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans l'îlet borné par les rues Union, Bagatelle, Grands-Hommes et Craps, Troisième District mesurant mesure pleine, cinquante pieds de face à la rue Union sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Et particulièrement son usufruit à vie de la dite propriété d'après un jugement de la Cour Civile de District, rendu le 13 novembre 1890, dans la succession de Mme Margaret Buhler, épouse de John J. Losch, No 31 341, Division D.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

31mars—31—avril 7 14 21 28—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une moitié d'intérêt indivis dans des propriétés de valeur du premier district.

Bernard Klotz vs Charles Macready et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,551.—En vertu d'un writ de fieri facias contre le plaintif, Bernard Klotz, et en faveur de la succession de Margaret Haughery et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié de l'intérêt indivis de Bernard Klotz aux propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée Commerce Poydras et Lafayette, mesurant vingt-et-un pieds cinq pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-et-un pieds deux pouces de face à la rue Commerce sur cent trente-deux pieds de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette et cent trente pieds quatre pouces de profondeur sur l'autre côté, conformément à un plan fait par F. N. Tourné, le 7 avril 1855 et déposé à l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville.

2° Un autre certain lot de terre, situé dans le dit Premier District de cette ville, dans le dit îlet, borné par les rues Nouvelle Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, composé de deux lots désignés par les numéros onze et douze et mesurant, au pied américain, vingt-un pieds sept pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-un pieds un pouce de face à la rue Commerce, sur une profondeur d'une rue à l'autre de cent trente pieds quatre pouces sur le côté de la rue Lafayette et de cent vingt-huit pieds sur le côté vers la rue Poydras, ainsi que le dit lot figure sur un plan fait par C. A. DeArmas, ingénieur en ville, daté le 5 mars 1861, et déposé comme plan No 21 du livre de plans No 7, de Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots de terre et tous les droits, voies et avantages qui leurs appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

1 avril—1 8 15 22 29—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, par le Shérif Civil, Du local No 47 rue Conti, coin Passage de la Bourse;

Des Cottages désirables Nos 905, 907 et 909 rue Magazine; et

De la magnifique Résidence connue comme le No 205 rue Huitième, coin de la rue Chestnut.

Plans devant être exposés à la Bourse.

John T. Hardie et als. vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,523—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, le tout ensemble et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

1° **Un certain morceau ou portion de terre** situé dans le 2me District, carré d'îlet borné par les rues Conti Chartres, St-Louis et le Passage de la Bourse: il forme le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix-sept pieds de façade rue Conti, sur une profondeur et façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

Les améliorations qui y sont consistent de cette bâtisse en briques à trois étages, solidement bâtie, connue comme le No 47 rue Conti, maintenant occupée comme café, avec un bon loyer.

2° **Trois certains terrains** situés dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Toledano, Magazine et Camp, et désignés par les Nos 4, 5 et 6, et mesurent comme suit: le terrain 4 trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent-soixante-un pieds huit pouces de profondeur, le tout plus ou moins, et les terrains 5 et 6 mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent seize pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les bâtisses sur les lots Nos 4 et 5 consistant de ces beaux cottages Nos 905 et 907 rue Magazine, et les bâtisses sur le lot No 6 de ce magnifique cottage à un étage, avec bâtisse dans le fond à deux étages, connu comme No 909 rue Magazine.

3° **Quatre certains terrains** situés dans le dit quatrième district, dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan de Moellhausen, voyer, le 4 mai 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément au plan. Les dits terrains 17 et 18, chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 19 et 20, chacun trente-deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations sur cette propriété forment cette très attrayante et désirable résidence, connue comme No 205 rue Huitième, avec de beaux jardins et terrains; étant une des plus belles propriétés du Quatrième District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN, Sherif civil de la paroisse d'Orléans.

31 mars—7 14 21 28 avril—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maurice J. Hart vs E. E. Dreyfous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,800.—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre le plaignant Maurice J. Hart et en faveur de Joseph Frommberz, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus; je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 6 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois actions du capital du Mechanic's, Dealers & Lumbermen's Exchange étant au nom de Maurice J. Hart.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans

25 avril—25 29—mai 2 6.

lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Ensemble une maison double couverte en ardoises, divisée en deux locations, ayant six chambres, une grande galerie derrière, attenant à la cuisine dans laquelle se trouve deux chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumant les taxes pour l'année 1891 et paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Frank Zengel, notaire.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 6

Propriétés de Choix situées dans le Second et Troisième Districts.

Charmante Résidence très élevée, formant l'encoignure sud-est des rues Esplanade et Villeré, récemment construite, No 211 rue de l'Esplanade.

Maison basse en briques, sur le Chemin du Bayou No 177.

Résidence à étage rue Tremé No 168.

La Propriété aussi à étage No 172 rue Tremé.

Succession de Dame Veuve P. M. Soye.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,541.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 16 mai 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 avril 1891, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, Ilet No 591, borné par les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Villeré et Marais, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Esplanade et Villeré, mesurant 33 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur et façade à la rue Villeré de 153 pieds. Ensemble une charmante résidence très élevée, environ 9 pieds d'élévation, ayant galeries sur la façade et sur le côté, un grand corridor d'entrée sur le côté, salon double avec cheminées en marbre, six chambres à coucher et plusieurs cabinets, lavabos adaptés (stationery washstand) aux principales chambres à coucher, salle à manger et office; une autre bâtisse à étage attenant à la maison, ayant quatre chambres, cour carrelée, lieux d'aisances, etc., gaz dans toute la maison, et le tout en très bon état.

2° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, Ilet No 137, borné par les rues Liberté ou Tremé, St-Claude, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Liberté ou Tremé, sur une profondeur de 103 pieds 2 pouces 4 lignes. Ensemble une résidence à étage couverte en ardoises, ayant galeries sur la façade à chaque étage, huit ou neuf chambres, corridor fermé, cour carrelée, hangar, citerne, hydrant, lieux d'aisances, etc., etc.

3° Un autre lot de terre situé dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 18 pieds 1 pouce de face à la rue Liberté ou Tremé sur 103 pieds de profondeur plus ou moins. Ensemble une résidence à étage couverte en ardoises, ayant galeries sur la façade à chaque étage, huit ou neuf chambres, corridor fermé, cour carrelée, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

4° Une certaine portion de terre située dans le Second District, Ilet No 110, borné par le Chemin du Bayou, les rues du Quartier, Remparts et St-Claude; laquelle portion de terre commence à une distance de 154 pieds 11 pouces 6 lignes de l'encoignure St Claude et à 160 pieds de l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue des Remparts, mesurant, plus ou moins, mesure américaine, 40 pieds 9 pouces de face au Chemin du Bayou, sur une première profondeur du côté vers la rue St Claude de 6 pieds 8 pouces sur une ligne oblique et une ligne se rétrécissant; de là sur une seconde profondeur de 101 pieds 6 pouces 5 lignes; de là sur une ligne courante à angle droit vers la rue des Remparts, 2 pieds 4 pouces 4 lignes; de là sur une autre profondeur de 24 pieds 1 pouce; de là sur une largeur sur la ligne du fond courant vers la rue des Remparts, 37 pieds 2 pouces 7 lignes; de là sur une ligne de côté vers la rue des Remparts, 192 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison basse en briques ayant six chambres, vestibule et galerie. Dans la cour une autre bâtisse en briques à étage de quatre chambres, cour carrelée, deux citernes, hangars, lieux d'aisance, hydrant, etc. Le tout en très bon état.

Pour plus de détails, se référer aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant sept pour cent, d'intérêt par an, de la date de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assureront les propriétés et transféreront les polices d'assurance aux porteurs des billets. Les actes de vente contiendront la clause de non aliénation, de vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas où il faudrait instituer un procès pour la collection des dits billets avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront et paieront en outre du prix d'achat les taxes de ville, d'Etat et de Levée pour l'année 1891, et feront un dépôt de 10 pour cent comptant entre les mains de l'encanteur pour garantir leurs adjudications.

Les acquéreurs n'auront droit à leurs loyers que du jour qu'ils signeront leur vente.

Actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire.

11avril—11 18 25—mai 2 9 16

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Boites à médecines, vitrines, chaises de dentistes, bibliothèque, etc., etc.

A l'encan.

Successions de Chas. Philip Angell et Mme G. Angell, conjoints.

No 32,158 et 32,3?6 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI, 11 mai 1891, à 11 heures A. M., au local No 155 rue Julia coin Church, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé dans les affaires ci-dessus, le 28 avril 1891, il sera vendu à l'encan:

Le contenu de la pharmacie de feu Dr C. P. Angell, consistant en partie de boites à médecines, bambis et appareil, chaises de dentiste, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

29 avril—29—mai 1 2 9 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante avec vaste terrain, No 299 rue Jackson coin Brainard.

Et cottage avec carré d'îlet à Carrollton.

A l'encan, à crédit ou comptant.

Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri T. Bartlett.

No 31,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé le 24 mars 1891, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 24 mars 1891, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° **La belle maison de résidence No 299 rue Jackson**, dans le Quatrième District carré d'îlet borné par les rues Jackson, Brainard, Baronne et Josephine. Le terrain mesure 83 pieds 4 pouces de façade rue Jackson, sur 152 pieds de profondeur et de façade rue Brainard. La maison a un grand corridor, grand salon, petit salon, plusieurs chambres, chambre à coucher, gaz et installation, écurie à l'arrière. Tout le confort, tous les agréments, et sont convenablement à une grande famille. La propriété est située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Possession et loyer réservés jusqu'au 1er juillet 1891. Des billets pour visiter les lieux doivent s'obtenir des encanteurs.

2° **Le carré d'îlet à Carrollton.** Septième District de cette ville, borné par les rues Upperline, Jackson, Plum et Quatrième, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. Le dit carré se compose de quatorze terrains numérotés de 7 à 20 inclusivement, et les mesures sont celles des plans qui seront exhibés au moment de la vente. Les améliorations consistent d'une maison de résidence à un étage avec attic, avant corridor, onze chambres en tout, écurie, etc., terrain planté d'arbres fruitiers.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste du prix de l'achat à un et deux ans de crédit, payable en sommes égales, avec intérêt à 7 pour cent par an à partir du 1er juillet 1891, pour la propriété rue Jackson, et à partir du jour de la vente, pour la propriété à Carrollton, devra être garantie par lien et privilège du vendeur, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, transfert de la police d'assurance, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront paiement des taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Morgan Gurley, notaire.

29 mars—29—avril 18 15 22 29—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue Girod, entre les rues Camp et Magasins, à l'encan.

Succession de John L. Sterry.

No 10,286—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 15 avril 1891, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Girod, Lafayette, Camp et Magazine, désigné par le No 18 et mesurant 25 pieds de face à la rue Girod sur 120 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Camp et au fond par une allée commune au dit lot et autres.

Termes de la vente.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du montant de son enchère; le paiement de toutes les taxes pour cette année 1891 et déposera dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, Esq., notaire.

18avril—18 25—mai 2 9 16 23

No 130 rue Peniston, coin Chestnut,
—ET—
No 144 rue Peniston, coin Colisée.

Sites attrayants pour qu'on y bâtisse
—ET—
Terrains vagues de choix Rues Carondelet, Gén. Taylor, Constantinople et Baronne.

Dans l'affaire de ALICE C. HALE, épouse, et als. vs. RUTH A. STURTEVANT, veuve et als.

No 31,203—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement de pétition rendu le 6 avril 1891 et signé le 10 avril 1891, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et dans l'affaire et dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° **L'attrayante maison de résidence en bois à deux étages** et quatre beaux terrains, No 130 rue Peniston, coin Chestnut, dans le carré d'îlet borné par les rues Général Taylor et Colisée, Sixième District de cette ville, à distance du trottoir, ayant galeries doubles de façade, corridors au-dessus et au dessous, salon, boudoir et salle à manger, office, et cuisine en bas et quatre appartements à coucher bien aérés au premier étage, compartiments pour bois et charbon, poulailler, citernes doubles et spacieuses, cour plantée d'arbres fruitiers et donnant de l'ombre, etc.

Les terrains sont désignés par les Nos 12, 13, 14 et 15, sur un plan annexé, pour référence, à un acte passé pardevant W. McC. Jones, ancien notaire de cette ville, le 10 oct. 1868. Les terrains 12, 13 et 14 mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Peniston, sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues Peniston et Chestnut, et le terrain No 15 mesure 32 pieds 7 pouces et 3 lignes de façade sur la dite rue Peniston, sur une profondeur de 95 pieds, entre lignes parallèles. Dans une des sections mieux choisies de la partie inférieure du Sixième District, et fait face à une rue admirablement bien couverte de gravier, ayant un vaste terrain et un voisinage agréable. Cette maison de résidence de choix se recommande aux personnes qui tiennent maison. Loué à bail jusqu'au 1er octobre 1891.

2° **Le cottage de résidence simple bien situé et désirable, en bois, et deux terrains** No 144 rue Peniston, coin Colisée, dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété premièrement décrite, à distance du trottoir, ayant jardins devant et sur le côté, avant galerie de devant, salon, chambres à coucher octogone, cuisine, salle à manger, office, salle de bains, deux citernes, auvents et cour pavée. Les dits terrains se touchent et sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. McC. Jones, anciennement notaire en cette ville, le 10 octobre 1868 mesurant chacun 32 pieds de façade rue Peniston sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peniston et Colisée. La rue Peniston est parfaitement et est plantée de fleurs, d'arbrisseaux et d'arbres ombreux. Loué à bail jusqu'au 1er octobre 1891.

3° **Quatorze (14) certains terrains** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; et tous les droits, passages et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Constantinople et Général Taylor, désignés par les Nos de 1 à 14 inclusivement, du carré No 70 et se touchant tous. Ils mesurent comme suit: les terrains 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds, 5 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 5 et 6 mesurent, chacun, 30 pieds, 4 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 11 mesure 30 pieds de façade rue Baronne, sur 121 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues Baronne et Général Taylor, et mesure 24 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Baronne, sur 121 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 11, et 121 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Général Taylor, avec une profondeur à l'arrière de 40 pieds 10 pouces 2 lignes et 2 points. Le terrain No 13 mesure 30 pieds 7 pouces de façade rue Général Taylor, sur 74 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 12, et 78 pieds 10 pouces et 0 lignes de profondeur sur la limite opposée avec une profondeur de 30 pieds et 4 pouces. Les terrains ci-dessus décrits et leurs améliorations seront vendus subdivisés, conformément au plan exposé au lieu de la vente et de la façon suivante, savoir—

A. **La résidence en bois, à deux étages, très agréable et offrant toute espèce de confort, avec mansarde.** No 865 rue Carondelet, coin de Constantinople, construite en retrait sur la rue, avec grands halls [illegible] sur la façade, vestibule au rez-de-chaussée et au premier, salons doubles, bibliothèque, grande salle à manger, cuisine, office buanderie au rez-de-chaussée, quatre excellentes chambres à coucher, chambre à bain, chambres de dépendances au premier, grande mansarde contenant 3 chambres finies; en outre un bâtiment détaché à deux étages dans le fond de la maison principale, contenant quatre chambres, avec hangars, citernes, etc. Le terrain est vaste, il mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 152 pieds de profondeur et face à la rue Constantinople; il comprend la partie antérieure des lots 1, 2, 3, 4 et 5 ci-dessus décrits. Il est garni de plates-bandes de plantes diverses et d'arbres donnant de l'ombre. La propriété n'est éloignée que de deux carrés de l'avenue St-Charles et elle est très bien aménagée et située dans un quartier très recherché pour résidences.

B. **Le splendide emplacement** pour bâtir, touchant à la propriété ci-dessus rue Carondelet, entre les rues Constantinople et Général Taylor, mesurant 60 pieds de face sur 152 pieds de profondeur, et composé de parties des dits lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, ci-dessus décrits. Ceux qui recherchent un endroit désirable pour une résidence moderne ne devraient pas manquer cette occasion. Le voisinage, parfaite, irréprochable.

C. **Les cinq magnifiques lots à bâtir**, coin Constantinople et Baronne, mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de façade à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur, et portant les Nos 6, 7, 8, 9 et 10, ci-dessus décrits.

D. **Les deux lots parfaitement désirables** coin Baronne et Général Taylor, portant les Nos 11 et 12, et mesurant le nombre de pieds indiqué plus haut. Ces lots sont bien remblayés et font face au site du Bicycle Club.

E. **Et deux autres excellents lots**, dans la rue Général Taylor, entre Baronne et Carondelet, Nos 13 et 14, et mesurant le nombre de pieds indiqué plus haut. Voir les plans à la Bourse pour les subdivisions et les dimensions des îlets.

Conditions—Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et privilège de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891 et feront le dépôt ordinaire au comptant de 10 pour cent pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 avril—14 15 18 25—2 9 16 mai

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Jolie Propriété-Cottage Rue Robert,

Entre les rues Tchoupitoulas et Jersey.

Sept Terrains de choix convenables pour y bâtir

Coin des rues Eléonor et Annonciation.

—Dans l'affaire de— William Zinsel & Jacob Zinsel vs. J. W. Klopper, tuteur datif.

Dossier No 32,320.

A long crédit.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. T. W. C. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, rendus le 20 mars 1891 et signés le 26 mars 1891, Dossier 32,320, dans l'affaire de William Zinsel et Jacob Zinsel vs. J. W. Klopper, tuteur datif, à long crédit, à l'encan, il sera vendu—

UN COTTAGE HOME.

1° **Deux certains terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré No 123 (anciennement No 9) Faubourg Avart, bornés par les rues Tchoupitoulas Jersey ou Annonciation, Robert et Soniat, lesquels se touchent, et sont désignés par les Nos 9 et 10; ils mesurent comme suit:

Le terrain No 9 mesure 30 pieds de façade rue Robert, sur une profondeur de 125 pieds.

Le terrain No 10 mesure 30 pieds 2 pouces de façade rue Robert, sur une profondeur de 125 pieds, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un **cottage double en bois**, ayant 4 chambres, citerne et puits, écurie avec 7 stalles pour chevaux.

SEPT TERRAINS DE CHOIX PRES A BATIR.

2° **Sept certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Nashville et les rues Tchoupitoulas, Eleonor et Annonciation [anciennement Preston] désignés par les Nos de 11 à 17 inclusivement; ils se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 17 forme le coin des rues Eléonor et Annonciation et mesure 28 pieds 6 pouces de façade rue Eléonor, sur une profondeur de 125 pieds.

Les terrains Nos de 11 à 16 inclusivement mesurent, chacun, 28 pieds 7 pouces de façade rue Eléonor, sur une profondeur de 120 pieds; le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après des plans que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 0/0 payable comptant sur les lieux, et le paiement des taxes de 1891, accepté en sus de l'enchère.

Les actes de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.

1 avril—1 5 12 19 26—mai 2

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Dazet, coin Decatur et Dumaine. 20avril—

dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Cinq certains lots de terre avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues St-George, Long et Valmont, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10. Les lots Nos 6 à 9 inclusivement mesurent, chacun, 30 pieds 3 pouces de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Long et mesure 30 pieds 3 pouces 7 lignes de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Long.

Les améliorations sur les dits lots comprennent **une jolie et substantielle résidence en bois à deux étages**, grande écurie, poulailler et autres dépendances.

2° Six lots de terre de valeur avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans le même îlet que la propriété décrite ci-dessus, situés en arrière de la dite propriété et désignés par les Nos 11 à 16 inclusivement et mesurant, en tout, 182 pieds de face à la rue Valmont, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds. Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Valmont et Long.

3° Cet îlet de terre de valeur élevé et attrayant dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue Peters, les rues St-George, Long et Octavia, désigné comme îlet No 71, sur le plan primitif de Rickerville; le dit îlet de terre mesure 302 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Peters, 270 pieds sur la rue St-George, 302 pieds 0 pouces en 7 lignes sur la rue Octavia et 270 pieds sur la rue Long.

4° Cet îlet de terre de choix est désirable dans le 6me district de cette ville, désigné comme îlet No 610, borné par l'avenue Peters, les rues Valmont, Long et Breslau et mesurant 302 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Peters 304 pieds 9 pouces de face à la rue Valmont 217 pieds 0 pouces et 2 lignes de face à la rue Long et 103 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Breslau.

5° Cette résidence de valeur et propriété pour ferme, connue comme le Bradford sur le Old Fort Bayou à Ocean Springs, Miss., comprenant toute cette portion ou portion de terre située à Eysing, étant dans le comté Jackson, Etat du Mississipi et comprenant la S. E. 1/4 du N. E. 1/4 de la section 19 dans la circonscription 7 S. Range 8 W.

Les améliorations comprennent une jolie résidence, des dépendances nécessaires, nombre d'arbres fruitiers, rapportant de beaux revenus.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, et sur la propriété vendue portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses de garanties usuelles.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant R. H. Dowling, notaire.

Taxes dues et exigibles en 1891 seront assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 3

Vente péremptoire à l'encan

—DE LA—

Vacherie établie depuis longtemps avenue Peters, entre les rues Long et St-George, consistant en vaches laitières de valeur, taureaux, chevaux, ponies, environ 45 têtes de bestiaux, charrettes, jumpers, barrouches, accessoires de vacherie, porcs, poules et nombre d'autres articles utiles faisant partie du genre d'affaires.

—AUSSI—

Un assortiment général de meubles de ménage, etc.

Succession de Louis Roquevert.

No 32,558—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—JEUDI, 7 mai 1891, à midi, à la vacherie avenue Peters, entre les rues Long et St-George, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 avril 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'encan:

Le contenu de la vacherie, conformément à un inventaire enregistré.

Aussi, une vaste collection de meubles de ménage, etc.

Conditions—Comptant.

26 avril—26 mai 2 6 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli cottage à double corps de logis Nos 384 et 384 1/2 rue White.

Succession de Mary J. Plattsmeir.

No 32,380.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 150 rue Commune.—MERCREDI, 27 mai 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, en date du 22 avril 1891, dans l'affaire de la succession de Mary J. Plattsmeir, la propriété suivante à savoir:

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues White, Melpomène, Thalia et Benton mesurant 28 pieds de face à la rue White, sur 97 pieds de profondeur. Les améliorations qui s'y trouvent sont connues comme les numéros municipaux 384 et 384 1/2 rue White.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant George G. Trest, notaire. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1891 en outre du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

25 av—25—mai 2 9 16 23 27

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour opérer un partage

—D'UNE—

Propriété de valeur située dans un quartier central,

Rue Dryades, entre Poydras et Perdido, près du Marché Poydras.

Dans l'affaire de JNO. P. SCHREIBER vs. E. C. KILIAN, tuteur datif.

No 32,203—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 9 avril 1891 et signé le 15 avril 1891, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dryades, Rampart, Poydras et Perdido, et formant une partie du lot désigné par le No 3, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 15 novembre 1820, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dryades sur 95 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un nombre de hangars, etc., à proximité du marché Poydras et du centre des affaires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1891, et un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

18 avril—18 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE EN BOIS, No 856 rue Nord Remparts,

Entre Désiré et Elmire.

Succession de Conrad Stumpf.

No 32,648—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—GEORGE G. FRIEDRICHS, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 24 avril, 1891 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage en bois No 856 North Rampart, entre Désiré et Elmire (autrement dans le carré d'îlet borné par la rue Bourgogne). Le lot forme une partie des lots 8 et 9 dans l'îlet No 5, d'après un plan dressé par J. Pilié, daté le 16 juin 1831 et déposé en l'étude de Octave de Armas, anciennement notaire, mesurant 36 pieds 1 pouce de face à la rue North Rampart sur 107 pieds 8 1/2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à 1 an avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt usuel de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.

25avril—25—mai 2, 9, 16, 23, 30

Agréable cottage-résidence, No 180 rue Franklin, près Poydras.

SUCCESSION DE HUGH CAMPBELL.

No 32,584—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le joli cottage simple No 180 rue Franklin entre Poydras et Lafayette, dans l'îlet autrement borné par la rue Howard, retiré de la banquette et ayant une galerie de façade et six chambres, hangar, deux citernes, cour pavée, etc. Le lot est désigné par le No 3 sur un plan de C. A. Hedin le 4 mars 1856, et déposé au bureau de James Graham, ancien notaire, et mesurant 20 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Franklin par 85 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En bon ordre et à proximité du marché Poydras ce qui rend la propriété d'un loyer constant et une demeure agréable.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles; un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis et l'acquéreur assumera les taxes de 1891, au-dessus du prix de vente.

Acte de vente pardevant W. R. Kor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 avril—25—2 9 16 23 30 mai

juillet 1880.

Le contrat comprenant quatorze [14] lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Benton, Euphrosine, Liberty et Calliope, rapportant un loyer de cent piastres [$100] par mois, excluant le 30 septembre 1891, avec le privilège et l'option d'acquérir la possession de la dite propriété, à n'importe quel moment pendant la durée du dit bail pour la somme de vingt mille piastres [$20,000], qui sera payée comme suit: cinq mille piastres [$5,000] comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans de la date d'achat, avec six [6] pour cent d'intérêt par an sur la somme, sujet à toutes les conditions et spécifications du dit bail et contrat.

Conditions.

1° La machine à compresser le coton qui se trouve sur les lieux, avec ses appareils, est réservée de cette vente, et il est accordé jusqu'au 1er mars 1892, sans charge de loyer, pour la vente, le transfert ou le déménagement de la dite machine.

2° Conditions de la vente—Comptant, avec le privilège accordé par les dits bail et contrat à être assumé par l'acquéreur.

3° Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2mai—2 10 13 14

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

Maison de résidence en briques.

Et vaste terrain,

Dans le deuxième district de cette ville.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Il sera vendu à l'enchère publique—

La maison de résidence en briques, à deux étages avec attic, centralement située, 135 rue Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourgogne, dans le carré d'îlet borné par la rue Barracks, ayant salon à arche [illegible] cheminées en marbre, corridor de côté et à l'arrière, salle à manger, cuisine, chambre à repasser, galerie couverte, plusieurs chambres et cabinet, chambre à bain, servantes, citerne, hydrant, cour pavée de Schillinger, gaz partout et le terrain en jardin; le terrain mesure 40 x 127.

A proximité de lieux d'amusements de marchés, d'écoles, de lignes de chemins de fer, à une distance facile à franchir à pieds, du centre des affaires, il sera élevé pour une personne menant une vie tranquille ou ayant une profession, même comme placement de capitaux.

Conditions—1/3 ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans payable en billets portant 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles; l'acquéreur paiera les taxes de 1891; 10 pour cent comptant, montant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mai—2 9 et 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic DE WHISKEY.

Manderville et Wilson vs Leurs Créanciers.

No 31,056—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI, 5 mai 1891, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de ladite Cour, Division E, signé le 23 avril 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, au local Nos 17 et 19 rue entre Commune et Gravier.

Dix barils de whiskey.

Conditions—Comptant avant livraison.

24 avril—24 25—mai 4 5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS SURS
—ET—
BONNES RÉSIDENCES
—DANS DE—
JOLIS COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES,
671, 673 et 675 rue Constance,
Entre les rues Foucher et Antonine.

TERRAINS BONS POUR BATIR
—DANS LES—
Deuxième et Quatrième Districts.

Succession de M. M. Bell.

No 31,045—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus, Division "A," daté le 8 avril 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Le joli Cottage-résidence à double corps de logis, en bois**, No 675 rue Constance, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Antonine et Foucher, ayant cinq chambres, salle de bain [illegible] sur chaque côté, et terre, etc. Le lot de terre est désigné par le No 4 sur un plan par Bezenstein, voyer, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 12 mars 1873 et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

2° **Le charmant Cottage-résidence à double corps de logis, en bois**, No 673 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci-dessus, et situé dans le même district et îlet, contenant cinq chambres, etc., citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 3 sur le plan mentionné ci-dessus et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

3° **Le Cottage-résidence simple, en bois**, No 671 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci-dessus, et dans le même district et îlet, contenant plusieurs chambres, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 2 sur le plan ci-dessus, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

Ces résidences sont situées dans un voisinage tranquille, respectable, et qui s'améliore, avec une ligne de chars urbains devant, un îlet de la rue Magazine, avec double ligne de chars, et à proximité des églises, des marchés et des écoles. La rue Foucher est pavée avec du gravier. Ce sont de bonnes résidences ou de bons placements d'argent.

4° **Un certain lot de terre**, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet 358, borné par les rues Washington, Quatrième, Prieur et Locust, et désigné par le No 4, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, et mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Prieur sur 100 pieds de profondeur.

5° **Un certain lot irrégulier de terre**, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 314, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Rochblave et Tonti, désigné par le No 5, sur un plan de De Pouilly, voyer, du 26 octobre 1865, déposé au bureau de W. J. Cast II, ex-notaire et mesurant 38 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, 96 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, 169 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti et 151 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Rochblave.

Termes.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 ou 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, contre des billets spécialement garantis par hypothèque, lien et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être tenues assurées pour le montant de la partie à crédit, et les polices devant être transférées au détenteur des billets. Les actes de vente devront renfermer la clause de non aliénation et de vente sans estimation et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1891 au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente. Les acquéreurs auront droit aux loyers, seulement à partir de la date du paiement du prix de vente et de la signature de l'acte de vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, Esq., notaire.

12avril—12 18 25—mai 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle maison de résidence, à deux étages, en bois
—ET—
QUATRE TERRAINS,

Coin S. Ouest de l'Avenue Atlantic et de la rue Eliza, Alger.

Succession de Mme Susane V. Strange, épouse de Newell Tilton.

No 27,865.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour Division D, en date du 28 mars 1891, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite:

La belle maison de résidence bien bâtie en bois, à deux étages, No 69 avenue Atlantic, au coin de la rue Eliza, ayant corridors et onze chambres, maison de dépendance, écuries, etc. La terre se compose de quatre terrains dans le 5me District de cette ville [Alger] désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, du carré d'îlet 11, borné par les avenues Atlantic et Pacific et les rues Alix et Eliza, d'après un plan de W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849 et déposé en l'étude de Jas. Graham, ancien notaire. Les dits terrains se touchent et mesurent comme suit: le terrain No 12, 31 pieds 9 pouces et 1 ligne de façade avenue Atlantic, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur et de façade rue Eliza, entre lignes parallèles, et forme l'angle de l'avenue Atlantic et de la rue Eliza. Les terrains 9, 10, 11, chacun, 31 pieds 7 pouces de façade avenue Atlantic, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La propriété est à proximité du chemin de fer Southern Pacific des [ferries] bacs à vapeur, marchés, etc, et serait excellente comme demeure ou placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ou un, deux et trois ans de crédit en paiements égaux annuels pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente, jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au possesseur des billets.

L'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix de vente seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant H. L. Garland Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 mars—29—4 11 18 25 avril—2 mai

orchidées et autres plantes de valeur.

2. La Belle Résidence en briques à trois étages, avec écuries en briques, au No 212 rue Carondelet, entre St Joseph et Julie.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit.

No 32 070—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Chas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, le 9 mai 1891, à la Bourse des Encanteurs à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 2 avril 1891, nous vendrons à l'encan les propriétés ci-après décrites, savoir—

1° **Les édifices et améliorations** sur deux certains lots de terre, désignés par les Nos 15 et 16, dans l'îlet borné par les rues **Carondelet, St-Charles, Julie et St-Joseph**, dans le Premier District de cette ville, mesurant chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet, sur 160 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; ils sont bornés dans le fond par une allée de 20 pieds de largeur ouvrant sur la rue Julie et communes aux deux lots et à d'autres; ensemble avec tous les droits et intérêts du présent vendeur dans les lots et allées ci-dessus, résultant d'un loyer à bail des dits lots et d'Asile Poydras des Orphelins & W. R. Montgomery, ses héritiers et représentants (assigns) expirant le 26 février 1906 conformément à un acte passé pardevant T. O. Stark, notaire, le 14 mars 1856, dans lequel, entre autres choses, il est stipulé que l'Asile, à l'expiration du dit bail, se paiera les édifices et améliorations bâtis sur les dits lots en payant leur valeur du moment (26 févr 1906) à la personne qui possédera alors comme propriétaire les dites améliorations.

Les améliorations comprennent une splendide maison de résidence en briques à trois étages, le bâtiment principal contient au rez-de-chaussée un grand vestibule, un salon, une chambre à coucher, un antichambre, une salle à manger et un salon de réception, un office, etc.; le premier étage (second floor) renferme 3 chambres à coucher, un grand et un petit cabinet, un antichambre, une chambre à bain avec baignoire appareil à douche, etc. Le grand cabinet, même distribution au troisième étage (3rd floor). Aussi—une cuisine en bâtisse de trois étages contenant environ 7 chambres, et une cuisine beau range. Aussi, une écurie et remise à deux étages, avec deux belles chambres bien achevées à l'étage supérieur, en outre, chambre à chaudière, waterworks, tuyaux de distribution d'eau chaude et d'eau froide dans toutes les parties de la propriété. Lieux d'aisance à tous les étages [illegible].

La propriété est une des demeures les plus riches, les plus luxueuses de la rue Carondelet, artistement décorée partout, ayant un beau jardin de fleurs sur le côté, une belle élégante entrée avec escaliers et manteaux de cheminées en marbre, un balcon en fer d'ornement faisant face à la rue Carondelet et sur un côté de la propriété; enfin la propriété réunit tous les agréments modernes, [illegible] élégante et confortable une complète description de laquelle ne saurait être donnée dans un espace aussi exigu et ne peut être appréciée que dans la visite en personne.

La vente sujette à un bail expirant le 30 septembre 1892 au taux de $1500 par an, payable mensuellement.

La propriété dans le carré d'îlet borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters, les rues Octavia et Jeanet, ayant une façade sur rue St-Charles de **140 pieds 7 lignes sur 353 pieds 10 pouces** de profondeur du côté de l'avenue Peters, et 135 pieds sur la limite inférieure. [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en billets de un et deux ans portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1891. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour garantir la vente.

Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs. Voir les plans à la Bourse.

3 avril—3 4 5 11 18 25 26—mai 2 3 7 8 9

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre splendides chevaux de trait, 1 wagon [illegible], 1 nouveau wagon à ressort 1 cheval [illegible] contenant environ 150 barils de bière [illegible]

M. Hottes & Cie, et les membres individuels vs leurs créanciers.

No 32,7?8—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MARDI 12 mai 1891, à 10 heures A. M. [illegible] rue Prieur entre Gravier et Perdido, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 avril 1891 pour le compte de l'affaire nommée ci-dessus, les articles énumérés ci-dessus.

Conditions—Comptant.

SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear Encanteur,

1er mai— Bureau 3 1/2 rue Carondelet

Gages! Gages!

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 4 mai 1891, et les jours suivants, à 11 heures A. M., il sera vendu chez Mme Veuve J. Anglade, prêteur sur gages, coin Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, consistant en diamants, montres en or et argent, chaînes de toutes descriptions, fusils, revolvers, argenterie, plaquée et de fantaisie et autres articles [illegible].

Conditions—Comptant. 30avril à date

LE HOMESTEAD De Feu Paul Morphy.

Nos 89, 91 et 93 rue Royale entre Conti et St-Louis, près de l'Hôtel Royal, subdivisés en quatre magasins au rez-de-chaussée et la résidence aux étages supérieurs.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet — SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, **Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles**, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune.

La grande portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, St Louis et Conti, mesurant 72 pieds 8 pouces 6 lignes de façade à la rue Royale sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, et connu comme le **Homestead de feu Paul Morphy.**

Pour plus amples détails et termes et conditions, voir le "New Orleans Picayune" et le plan à la Bourse.

Acte de vente pardevant C. T. Théard, N. P., aux frais de l'acquéreur. 30 avril—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Louis Blaser.

No 3?,469—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet. — SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan **St-Charles**, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue **St-Charles**, entre **Gravier et Commune**, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 avril 1891, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Trois certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C, dans le carré 13, borné par les rues Dauphine, Sœurs, Bourgogne et l'avenue Jourdan; les terrains A et B mesurent chacun, 50 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 139 pieds 1 pouce 3 lignes entre lignes parallèles. Le terrain C mesure 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade **avenue Jourdan**, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage ayant 4 chambres, citerne, etc. Le tout sera vendu d'après un plan de George de Armas, en date du 6 avril 1891, actuellement à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

2° 12 terrains situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros de 14 à 27 inclusivement, dans le carré borné par les rues Sœurs Bourgogne, Remparts et l'**avenue Jourdan**, mesurant comme suit: le No. 14, 26 pieds 7 pouces 1 ligne de façade **avenue Jourdan**, sur une profondeur de 150 pieds. Les terrains de 15 à 19 inclusivement, mesurent chacun 26 pieds 8 pouces de façade **avenue Jourdan**, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain 19 forme le coin de la rue Remparts et l'**avenue Jourdan**. Les terrains Nos de 20 à 26 inclusivement, mesurent, chacun, 25 pieds de façade rue des Remparts sur 183 pieds 4 pouces de profondeur.

Le terrain 26 forme le coin des rues **Sœurs et Remparts**; et le terrain 27 mesure 26 pieds, 7 pouces, 1 ligne de façade rue Sœurs, sur 150 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan de Pilié et Murray, architectes et voyers, en date du 4 mars 1868, une copie lithographique duquel est déposée au bureau de Félix Grima, ancien notaire, le 15 mai 1860.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en un et deux ans, en billets de crédit portant de 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumant toutes les taxes de l'année courante et faisant un dépôt comptant de 10 0/0 pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

11avril—11 18 19 25—mai 2 9 16 23

rue Première;

La propriété de valeur Nos 104 et 106 rue Aline;

2 Lots de terre de valeur rue Water;

Un certificat donnant droit au porteur à une valeur de $900 de bons de la Louisiana Brewery.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dossier No 32,121.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 105 rue Gravier—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 32,121, daté le 20 mars 1891, dans l'affaire de succession de Mme Catherine Schreiber, décédée, à l'encan il sera vendu:

1° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Levée, Rousseau, Soraparu et Première, et mesurant 25 pieds 3 pouces de façade rue Tchoupitoulas sur une profondeur et façade à la rue Soraparu de 100 pieds [illegible] l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Soraparu, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en **un magasin et résidence en briques à deux étages**, connue comme le No 793 rue Tchoupitoulas.

2° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Live Oak, maintenant Constance, Laurel et Philip, et mesurant 32 pieds de face à la rue Première, sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en **un Cottage en bois à double corps de logis**, connu comme les Nos 144 et 146 rue Première.

3° Un morceau ou portion de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Aline, Constance, Foucher et Laurel, et mesurant 31 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue Aline, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en **un cottage double en bois, couvert en ardoises**, connu comme les Nos 104 et 106 rue Aline.

4° Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Soraparu, Première, Water et Tchoupitoulas [illegible]

5° Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent [illegible] 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Levée ou Tchoupitoulas [illegible] avril 1891.

AUSSI

A la même heure et au même endroit pour le compte de la même succession il sera vendu [illegible] un certificat donnant droit au porteur à une valeur de $900 de bons de la Louisiana Brewery.

Conditions—Pour les propriétés mobilières comptant. Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans [illegible]

Actes de vente pardevant F. K. Skinner, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues et exigibles en 1891.

29mars—29—avril 5 12 19 26—mai 2

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés rémunératrices de choix et bien situées,

DANS LES

deuxième et troisième districts.

Bâtisse et magasin attrayants.

Encoignure des rues Dauphine et Congrès.

Résidence d'un bon rapport à trois corps de logis.

Rue Dauphine entre Congrès et Indépendance

ET LES

Cottages confortables, double et simple

Coin des rues Urquhart et Indépendance et Promenade Canonge [illegible]

Succession de Elizabeth [illegible], femme de Peter A. [illegible]

No 31 510—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI 23 mai 1891 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District, Division D daté 15 avril 1891 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Le Magasin et Résidence attrayant et solidement construit**, coin des rues Dauphine et Congrès, situé dans le Troisième District de cette ville et dans le carré borné par les rues Congrès, Dauphine, Bourgogne et Indépendance, désigné par la lettre A sur un plan dressé par Arthur de Armas, Esq., voyer, daté le 10 janvier 1875 et mesurant 40 pieds de façade rue Dauphine sur une profondeur de 101 pieds [illegible]

2° **La propriété à trois corps de logis bien située** [illegible]

3° **Le joli cottage en bois** [illegible]

4° **Le cottage double couvert en ardoises**, coin Urquhart et Indépendance [illegible]

5° **La résidence-cottage en bois et quatre lots de terre choisis** rue Indépendance, entre Marais et Urquhart [illegible]

Conditions—Comptant; et les acquéreurs assumant les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier les ventes.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

18avril—18 25—mai 2 9 16 23

COTTAGE EN BOIS, No 94 rue Howard, près Gravier.

Succession de John J. Reich.

No 32,534—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 9 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Le cottage en bois** No 94 rue Howard, entre les rues Gravier et Perdido (carré borné par la rue Freret) bâti retiré de la banquette, offrant la facilité de jardins sur le devant et sur le côté, et contenant deux chambres et cuisine, citerne, hangar, etc. Le terrain mesure 28 pieds 4 pouces de façade rue Howard sur une profondeur de 98 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

2° Et le même jour, sur les lieux ci-dessus à 2 heures P. M., il sera vendu à l'enchère publique, tous les effets mobiliers consistant en meubles de maison, etc., d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Pour les meubles, comptant; et pour la propriété un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt accoutumé de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant J. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 avril—4 11 18 25—2 9 mai